CONCOURS INTERNATIONAL D'ART
"Prix Ciutat de Barcelona - AGBAR 2024"

Le *Reial Cercle Artístic de Barcelone - Institut Barcelonès d'Art* annonce le Prix International d'Art "**Premi Ciutat de Barcelona - AGBAR 2024**", doté pour le gagnant de 10 000 €, ainsi que des mentions honorifiques pour chaque discipline (dessin, peinture, sculpture, photographie, gravure, etc.) et un fonds pour l'acquisition d'œuvres le cas échéant.

Depuis le *Reial Cercle Artístic de Barcelone - Institut d'Art de Barcelone*, nous promouvons et diffusons les Beaux-Arts, en faisant écho à ceux qui font de l'art leur vie et de leur travail un miroir pour améliorer la société.

Le Concours International d'Art "Premi Ciutat de Barcelona - AGBAR 2024" est convoqué selon les bases suivantes :

BASES

1. Participants

Peuvent participer les artistes âgés de plus de 18 ans de toute nationalité et lieu de résidence, qui sont les seuls auteurs et propriétaires, tant juridiquement qu'intellectuellement, de l'œuvre présentée.

Seules seront acceptées les œuvres originales, en matériel définitif et inédites, qui n'ont été présentées à aucun autre concours.

2. Œuvres à présenter

a) La modalité, le thème et la technique de l'œuvre à présenter sont libres et la participation est gratuite.

c) L'envoi de l'œuvre, l'emballage, l'assurance et le transport seront à la charge et aux risques des participants. Les œuvres sélectionnées devront être emballées et l'emballage devra être réutilisable pour un éventuel retour.

d) Les œuvres protégées par du verre (dans tous les cas acétate, méthacrylate ou similaires) ou encadrées ne seront pas acceptées, et si elles le sont, seulement avec une baguette de moins de 2 cm de large.

e) Les œuvres bidimensionnelles (peinture, dessin, œuvre graphique, photographie, etc.) ne devront en aucun cas dépasser 2 mètres sur leur côté le plus long.

f) Les sculptures (ne dépassant pas 100 kg) doivent être facilement manipulables sans machines.

g) Les artistes participants devront fournir, si l'œuvre le nécessite, des instructions de montage et les matériaux nécessaires à l'installation de la pièce.

h) L'organisation se réserve le droit de refuser les œuvres qui, en raison de leurs caractéristiques, posent des difficultés de montage ou de durabilité.

3. Comment participer

Remplir le formulaire disponible au lien suivant : https://www.reialcercleartistic.cat/ca/agbar/, qui sera activé aux dates indiquées pour l'inscription, où les données de l'artiste ainsi que la fiche technique de l'œuvre à présenter seront requises, en joignant l'image au format .JPG de maximum 1 Mo. Il est également nécessaire d'accompagner la documentation de 3 photographies d'autres œuvres de l'auteur et d'un bref C.V. de l'artiste (extension maximale d'une page DIN-A4).

La date pour cette première étape est du **16 au 22 septembre 2024 (non prorogeable).**

Parmi les œuvres présentées, le jury fera une présélection de celles qu'il considère les plus appropriées, en évaluant leur qualité afin qu'elles puissent prétendre à un prix ou à des mentions, et les artistes sélectionnés seront notifiés à partir du 30 septembre, afin qu'ils présentent l'œuvre du **21 au 25 octobre 2024**, pour être révisée et sélectionnée de manière définitive.

Les évaluations faites par le jury des images envoyées ne seront jamais concluantes, seulement pour la présélection. Seules seront envoyées les œuvres que le Reial Cercle Artístic réclame comme celles qui sont entrées dans la présélection. Une fois vues physiquement, le jury émettra la liste avec la sélection définitive des œuvres pouvant prétendre au prix le **30 octobre**, et elle sera communiquée par e-mail aux participants, ainsi que sur le site web du Reial Cercle Artístic.

4. Prix

- Le prix est doté de 10 000 € (moins 19 % de taxes légales).
- Le gagnant ou la gagnante du premier prix pourra être invité(e) à réaliser une exposition individuelle au Reial Cercle Artístic (Barcelone) dans un délai maximum d'un an à compter de la date de remise du prix.
- Le fonds pour l'acquisition d'œuvres est destiné à celles qui présentent un intérêt particulier pour la pinacothèque du Cercle et souhaitent être acquises.
- Le/la participant(e) gagnant(e) du 1er prix de ce concours devra attendre 2 ans pour pouvoir prétendre à nouveau à un prix.

5. Système de vote pour le prix

L'évaluation des œuvres présentées sera réalisée par un jury structuré en double commission :

I. **Comité organisateur :** composé d'experts en art du Reial Cercle Artístic – Institut Barcelonès d'Art, et des représentants d'AGBAR.

II. **Comité d'experts :** Les membres du comité pour cette édition sont :

- **Lourdes Cirlot** : Professeure émérite à l'Université de Barcelone. Spécialiste en Art contemporain. Critique, commissaire d'exposition et chercheuse.
- **Domènec Corbella :** Peintre. Professeur émérite à l'Université de Barcelone ; chercheur à l'Institut de recherche sur l'eau de l'UB.
- **Júlio Vaquero :** Artiste visuel**.** Lauréat de nombreux prix, ses œuvres font partie de collections publiques et privées au niveau national et international.
- **Núria Ridamella :** Galeriste. Sala Gaspar.
- **José Guerra :** Directeur de la Communication et du Marketing, Agbar.

Le verdict est sans appel.

6. Dates de l'exposition

L'exposition sera ouverte à partir du **12 novembre 2024 à 19 h jusqu'au 1er décembre 2024 au Palau Martorell**, entité en collaboration avec le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art*, situé au Carrer Ample, 11 à Barcelone. La remise des prix aura lieu le **12 novembre à 19 h 30.**

Les artistes participants autorisent l'entité à exposer leurs œuvres au lieu et aux dates indiqués.

7. Livraison et responsabilité des œuvres

a) Les œuvres présélectionnées seront livrées à :
Palau Martorell, Carrer Ample, 11 08002 BCN contre récépissé correspondant entre les jours compris **entre le 21 et le 25 octobre 2024 (inclus). Horaires : de 10 h à 13 h 30 et de 16 h à 19 h du lundi au jeudi, vendredi de 10 h à 14 h.**

b) Le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* n'assume aucune dépense ni responsabilité quant à la sécurité des œuvres pendant le transport, l'exposition et les manipulations dérivées.

La bonne pratique et le professionnalisme de l'entité envers les œuvres d'art sont bien connus, mais tout dommage causé lors de la réception, du séjour et du retour de l'œuvre ne sera jamais de la responsabilité du *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* ni du

Palau Martorell. Les assurances que l'auteur/propriétaire souhaite souscrire seront à sa charge.

c) Toute la documentation requise de l'œuvre et de l'auteur sera demandée au moment de la réclamation de l'envoi et devra être jointe à l'œuvre pour sa codification.

d) La collecte des œuvres devra être effectuée entre les dates comprises entre le **9 et le 13 décembre 2024** (horaires : du lundi au jeudi de 10 h à 13 h 30 et de 16 h à 19 h, vendredi de 10 h à 14 h).

Le Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art destine les œuvres non retirées dans le délai établi sans cause justifiée à l'usage qu'il juge approprié, en considérant que ne pas les retirer signifie que l'artiste renonce à tout droit sur l'œuvre en faveur du Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art, qui pourra en disposer librement.

8. Droits d'image et de reproduction

Toutes les œuvres sélectionnées et exposées doivent être libres de tout empêchement pour leur reproduction photographique, et l'auteur, rien que pour participer, autorise le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* et le *Palau Martorell* à utiliser et reproduire photographiquement les œuvres. Les artistes faisant partie d'associations de droits d'image devront se charger eux-mêmes des droits correspondants.

9. Responsabilité de l'entité

L'entité organisatrice se réserve le droit de raccourcir, prolonger, modifier ou annuler ce concours si elle le juge approprié ou si des circonstances exceptionnelles empêchent sa réalisation.

10. Traitement des données personnelles

En conformité avec la Loi Organique 3/2018, du 5 décembre, sur la protection des données personnelles et la garantie des droits numériques, les œuvres présentées au

concours, ainsi que toutes les données, documentation et informations de toute nature fournies, seront confidentielles et restreintes et seront traitées comme telles par le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* et les autres membres du jury.

Conformément à la réglementation sur le traitement des données personnelles, le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* informe qu'il est responsable d'un fichier de données personnelles, dans lequel les données présentées au concours et celles obtenues par le biais de la candidature aux prix, y compris l'adresse e-mail, seront traitées par le *Reial Cercle Artístic - Institut Barcelonès d'Art* pour informer sur l'appel, l'attribution des prix et les activités ultérieures.

Acceptation des bases du concours

La participation au concours implique l’acceptation totale et la conformité avec ces bases.